



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

## DU COMITÉ DU SIEL-TE

## Séance du 26 JUIN 2023

Nombre de membres du Comité:

En Exercice: 11 5 Présents: 2 Pouvoirs: 7 Votants:

**OBJET** 

L'an deux mille vingt-trois,

Le vingt-six juin, à dix-sept heures,

se sont réunis à Montrond les Bains, Espace"Les Foréziales" les membres du Comité du SIEL-TE Loire, sous la Présidence de Madame Marie Christine THIVANT, Présidente du SIEL-TE Loire, dûment convoqués le neuf juin deux mille vingttrois.

Présents:

2023\_06\_26\_12C Affectation du résultat - Budget M. LAPALLUS Marc, M. RAULT Serge, M. BERNAT Annexe « Très Haut Débit »

Georges, M. DUMONT François, M. TISSOT Jean-

Formant la majorité des membres en exercice

Votes Pour: 35

Pouvoirs:

Votes Contre: 0

- Mandant : M. CHARGUEROS Nicolas - Mandataire : M. GANDILHON Michel

Abstention: 0

> - Mandant : M. HEYRAUD Stéphane - Mandataire: M. SOUTRENON Bernard

Absents:

M. CAPITAN Jean-Paul, Mme FAYOLLE Sylvie, M. PONCET Didier, M. DESHAYES Sébastien

Le secrétariat a été assuré par : Monsieur Bernard SOUTRENON

SIEL-Territoire d'énergie Loire 4 avenue Albert Raimond - CS 80019 42271 Saint-Priest-en-Jarez cedex Tél. 04 77 43 89 00 / Fax : 04 77 43 89 00 siel@siel42.fr

Madame la Présidente expose :

**CONSIDERANT** que le Compte Administratif 2022 du Budget annexe Très Haut Débit Télécom est approuvé et que les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement sont constatés.

CONSIDERANT que le résultat de la section de fonctionnement s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement (résultat reporté 2021 inclus)	Résultat de fonctionnement
9 300 623.12 €	19 748 322.28€	10 447 699.16 €

CONSIDERANT qu'il est proposé aux délégués d'affecter l'excédent de fonctionnement 2022 au Budget Supplémentaire 2023, en section de fonctionnement, article 002 (recette), à hauteur de 10 447 699.16 €.

Après en avoir délibéré, le Comité du SIEL-Territoire d'Energie Loire, à l'unanimité / <del>la majori</del>té :

**DECIDE** de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement, telle qu'exposée cidessus :

- Article 002: 10 447 699.16 €,

**DECIDE** de réaliser cette affectation au Budget Supplémentaire 2023 du Budget annexe Très Haut Débit Télécom,

AUTORISE Madame la Présidente à signer toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance Le 26 juin 2023 Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme, la Présidente

Marie Christine THIVANT

Publiée le .....

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.